

# **ENTENTE SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE LA MONTAGNE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DE SES ÉCOLES AFFILIÉES**

## **LES PARTIES PRENANTES**

- **Ville de Montréal**
- **Université de Montréal**
- **HEC Montréal**
- **Polytechnique Montréal**

## **OBJET DE L'ENTENTE**

- Préciser les rôles et responsabilités des Parties eu égard à la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement.

## **DURÉE**

- Entre en vigueur au moment de sa signature par les Parties et prend fin le 31 décembre 2040

## **PATRIMOINE ET PAYSAGE**

- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager
- Référence : *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*
- Tenir compte de l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du campus de la montagne daté du 5 juin 2020.

## **SECTEURS DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR ÉCOLOGIQUE ET COULÉE VERTE**

- Consolider la coulée verte notamment en démantelant deux aires de stationnements
- Protéger les écosystèmes, maintenir et rehausser la biodiversité dans le secteur de conservation et de mise en valeur écologique

### **CANOPIÉE**

- Cible de 25 % de canopée dans la zone institutionnelle
- Plan de gestion des aménagements paysagers du campus lequel devra comprendre notamment un plan écologique de gestion arboricole et des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

### **GESTION DES EAUX**

- Gestion des eaux en provenance du mont Royal
- Dépôt des plans préliminaires avant chaque projet

### **GESTION DE LA NEIGE**

- Éviter les sites de dépôts à neige près des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage
- Entreposer la neige en site propre

### **AXE DE VIE, SEUILS ET LIEUX DE RASSEMBLEMENT**

- Réaliser l'axe de vie et les lieux de rassemblement
- Réaménagement des quatre portes d'entrée principales au campus (les seuils)
- Prioriser les Seuils Édouard-Montpetit/Vincent d'Indy et Édouard-Montpetit/Louis-Colin/chemin de la Rampe
- Réaménagement du Chemin de la Rampe
- Améliorer la sécurité des cheminements piétons et cyclistes aux Seuils du campus
- Concevoir des aménagements compatibles avec le milieu résidentiel afin de mitiger les nuisances sonores
- Favoriser, lors de projets d'aménagements paysagers, une continuité écologique, dans la zone de conservation, entre le CEPSUM et les résidences.

### **MOBILITÉ**

- Améliorer les parcours piétons reliant le campus au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne
- Favoriser l'aménagement de voies apaisées sur le campus qui permet à tous les usagers

de circuler de façon sécuritaire et efficace, qui ralentit la circulation véhiculaire et priorise les modes de mobilité douces et actives

- Lors du réaménagement des chemins de la Rampe et de la Polytechnique, aménagement de pistes cyclables sécuritaires en site propre.
- Étudier la pertinence d'implanter des pôles de mobilité au périmètre du campus de la montagne.
- Réduire d'au moins 10 % le nombre total d'espaces de stationnement sur le campus en ayant pour cible un maximum de 3390 unités
- Aménager espaces de stationnement pour vélos et des espaces réservés aux véhicules mutualisés (auto partage ou en libre service);
- Évaluer la possibilité d'augmenter la capacité de son réseau électrique afin de permettre l'installation de bornes de recharge lors de rénovations majeures.
- Prévoir des aménagements pour les vélos;
- Réserver des cases aux véhicules mutualisés (auto partage ou en libre-service et au covoiturage).

### **SUIVI**

- Mise sur pied d'un comité de suivi